

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES  
MILITAIRES  
DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION  
DES INFRASTRUCTURES HOSPITALIERES ET SANITAIRES

وزارة الدفاع الوطني  
المديرية المركزية للمنشآت العسكرية  
مديرية مشاريع إنجاز المنشآت  
الاستشفائية و الصحية

## MISE EN DEMEURE N°01

Conformément au décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au contrat n° 02/2025 du 06/02/2025, portant **Prestations d'approbation des études de conception et d'engineering, suivi et contrôle de la réalisation et équipement d'un Hôpital Militaire de 240 lits à Tindouf/3°RM**, conclu avec le **Bureau d'étude ICAR CHAOUCH HASSEN**, dont le siège social est situé au **21 coopératives AHMED ZABANA, Oran**, ce dernier est mis en demeure pour le motif suivant :

- Non respect des engagements contractuels.

A cet effet, le **Bureau d'étude ICAR CHAOUCH HASSEN** est tenue de remédier aux insuffisances enregistrées et de :

1- Présenter la caution de bonne exécution conformément à l'article n°22.1 du contrat de base, et ce, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé le délai prescrit à la présente mise en **demeure n°1**, le Maître de l'ouvrage procèdera à l'application des mesures conservatoires et coercitives prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

ppd